

Conditions et règlement

Tremplin Photo « *Au Fil de l'Ouche* »

Contexte ? Le Jardin Partagé du Rézo' prépare une exposition permanente qui devrait être accrochée mi-octobre. Des panneaux pédagogiques seront installés, mais nous souhaitons également exposer **la beauté de la biodiversité**. C'est pourquoi, le Rézo'Fêt'Art a décidé d'organiser un « tremplin photo » afin de laisser participer tous les amateurs et amatrices de photographie !

Le thème ? « *Au Fil de l'Ouche* », l'idée étant de représenter la **biodiversité locale**. Oubliez donc les photos de palmier ou de requin blanc, on veut des images qui reflètent fièrement les belles espèces **de notre quartier**, de notre région ! Végétale ou animale ? Aquatique ou terrestre ? Faites le choix que vous voulez, tant que l'on peut croiser ces espèces au fil de l'Ouche...

Le respect de l'environnement : promouvoir la biodiversité par la photographie et inversement.

- **Ce tremplin photo est focalisé sur la biodiversité, le Rézo'Fêt'Art vous rappelle donc l'importance de ne pas interférer avec le milieu naturel.** Il est absolument impensable de forcer un être vivant à « prendre la pose » ou autres comportements inadaptés envers la faune et la flore locale. De la même manière, le Rézo'Fêt'Art ne cautionne pas et se dégage de toute responsabilité quant à une prise de risque (que ce soit pour le milieu naturel ou pour le-la photographe) pour obtenir « la bonne photo ».
- Rappelons que l'un des objectifs de ce tremplin est également de promouvoir la photographie. La biodiversité peut se montrer magnifique sous un certain angle, sans avoir besoin d'interférer avec elle. **Il s'agit de bon sens, mais le Rézo'Fêt'Art souhaitait rappeler l'importance de prendre soin de notre environnement et des êtres vivants qui s'y trouvent. En cas de non-respect de cette clause, le-la candidat-e sera disqualifié-e immédiatement et sans aucune possibilité de recours.**

Les conditions ?

- Qui peut participer ? **Tout le monde !** Enfants, ados, parents, adultes, promeneurs ou promeneuses de la Coulée Verte, membres, non-membres, ou futurs membres de l'association, collectifs ou encore partenaires passés, présents ou futurs, tout le monde est accepté !
- Les participants ne peuvent soumettre **qu'UNE seule et unique photo** par personne en veillant à **respecter le thème « Au fil de l'Ouche » et le présent règlement.**
- Les photos doivent être de **très bonne qualité**, merci de respecter une résolution minimale de **300 dpi** (ou 2500 pixel sur le plus petit des côtés) afin d'être exposé en format : **A1** (59,4cm x 84,1cm).

Les droits d'auteur ?

- Conformément à l'article L 113-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, vous pouvez revendiquer le statut d'auteur sur l'image soumise lors de votre candidature. Vous devez être l'auteur de l'image et en posséder tous les droits, y compris l'autorisation de la ou des personnes y figurant, le cas échéant.
- En participant, vous acceptez de faire une cession partielle de vos droits d'auteur au Rézo'Fêt'Art, et cela à titre gratuit, en accord avec l'article L 122-7 du Code de la Propriété Intellectuelle.
- Cette cession concerne le cadre de la communication autour et pour le jardin partagé du Rézo'Fêt'Art. Vous autorisez l'association Rézo'Fêt'Art à utiliser votre photo dans un but non commercial : pour l'exposition (si la photo est choisie) et au besoin, ponctuellement dans la lettre d'infos, pour l'album photos du Jardin et autres outils de communication. La cession de vos droits est limitée pour une durée maximum de 3 ans (durée renouvelable avec votre accord) et à la diffusion uniquement sur nos réseaux sociaux, au sein de nos locaux, à nos membres/partenaires et aux quelques affiches pouvant circuler en Bourgogne au maximum.
- Conformément à l'article L 121-1 du Code la Propriété Intellectuelle, le Rézo'Fêt'Art s'engage à mentionner votre nom sur toute reproduction de votre photo et à ne pas la modifier (sauf recadrage).
- En s'inscrivant au tremplin, le participant dégage l'association Rézo'Fêt'Art de toute responsabilité concernant une violation des droits d'auteur pouvant survenir et des litiges pouvant en résulter.

Et comment je candidate alors ?!

- ✓ Chaque candidature devra être accompagnée d'un **coupon de participation** à remplir et retourner. Les coupons sont disponibles en format papier au Rézo' : 78 Quai Nicolas Rolin ou au Jardin partagé, en téléchargement sur le site internet www.rezofetart.com, ou en photo sur les réseaux.
- ✓ Une fois le coupon rempli, vous pouvez nous l'envoyer par mail accompagné de votre photo **au format JPG ou PNG** à l'adresse suivante : photorezofetart@gmail.com
- ✓ Merci de préciser dans l'**objet** « **Tremplin photo 2022** ».

**IMPORTANT : Les candidatures sont ouvertes du 1^{er} Juillet au 31 Août.
Un jury délibérera en Septembre en vue d'une exposition mi-octobre.**

Nb : Si vos fichiers sont trop volumineux pour un envoi par mail, merci de nous les transmettre via une plateforme de transfert de fichier (we transfer.com, smash.fr, une clé USB ou toute autre solution que vous jugeriez adéquat). Attention, les fichiers seront récupérés au fur et à mesure, merci de penser à laisser suffisamment de temps pour le téléchargement des fichiers.

Annexe - Détails des articles du code de la propriété intellectuelle cités dans le règlement ci-dessus :

- Article L113-1 : « La qualité d'auteur appartient, sauf preuve contraire, à celui ou à ceux sous le nom de qui l'œuvre est divulguée. »
- Article L121-1 : « L'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. Ce droit est attaché à sa personne. Il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible. L'exercice peut être conféré à un tiers en vertu de dispositions testamentaires. »
- Article L122-7 : « Le droit de représentation et le droit de reproduction sont cessibles à titre gratuit ou à titre onéreux. La cession du droit de représentation n'emporte pas celle du droit de reproduction. La cession du droit de reproduction n'emporte pas celle du droit de représentation. Lorsqu'un contrat comporte cession totale de l'un des deux droits visés au présent article, la portée en est limitée aux modes d'exploitation prévus au contrat. »

COUPON DE PARTICIPATION AU TREMPLIN PHOTO « Au fil de l'Ouche » ORGANISÉ PAR LE RÉZO'FÊT'ART – JUILLET/AOÛT 2022

Nom : Prénom :
N° (pour être appelé si besoin) : Cliché pris le/...../....., à
Email :

Titre de la photo :
.....

Description (ce que l'on voit à l'image ou un fait intéressant sur la/les espèce(s) photographiée(s)) :
.....
.....
.....
.....

En complétant ce coupon de participation, j'affirme avoir lu et j'accepte de respecter le règlement et les conditions liés au tremplin photo organisé par le Rézo'Fêt'Art.

Signature :